

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 JUIN 2018

2/1 – ACQUISITION D'UN GARAGE RUE LACORDAIRE

Dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine qui a classé le quartier du « Nouveau Mons » parmi les « quartiers d'intérêt national », les études urbaines en cours mettent en évidence le potentiel foncier stratégique au cœur de la ville entre la résidence de l'Europe et les équipements sportifs immédiatement au sud du centre-ville (salle Renaissance, stade Félix Peltier).

Cet espace, qui accueillait précédemment le marché du jeudi, est aujourd'hui un espace de stationnement peu utilisé. Il offre une possibilité de valorisation dans le cadre d'un projet global de requalification de ce secteur, venant poursuivre au sud de la galerie commerciale de l'Europe, les actions menées lors du premier projet de rénovation urbaine au rez-de-chaussée de la résidence et le long de l'esplanade nord de l'Europe.

Cet espace est constitué du parking situé entre les rues du Maréchal Lyautey, Lacordaire et Pierre de Coubertin, relevant du domaine public, et d'un ensemble de 40 garages, formant une copropriété, implanté le long de la rue Lacordaire.

La cohérence globale et la qualité d'un projet urbain dans ce secteur nécessitent une maîtrise foncière complète. Ainsi, compte tenu des enjeux évoqués ci-dessus, la Ville a engagé une veille foncière sur ce secteur afin de pouvoir y inscrire des interventions urbaines (habitat, espaces paysagers, voiries, stationnement...) dans le cadre du nouveau programme de rénovation urbaine à contractualiser. Cette veille pourra permettre de maîtriser le foncier au gré des cessions et des opportunités.

L'un des garages a été mis en vente au mois de mars dernier à un prix de 13 500 €. Ce bien constitue le lot 23 de l'ensemble immobilier "LA BRUYERE", cadastré AM numéro 399 pour une contenance totale de 676 m². Le garage en lui-même est d'une superficie d'environ 15 m².

Suite à la négociation entre la Ville et le mandataire désigné pour la vente, le propriétaire a accepté de diminuer le prix et de le fixer à 12 500 € net vendeur.

Cette acquisition, compte tenu de son montant, n'est pas soumise à un avis France Domaine.

Dans l'attente de la définition précise des projets d'aménagement sur ce secteur et de la maîtrise foncière de l'ensemble du site, le garage en question pourra être loué.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir le lot n° 23 de l'ensemble immobilier "LA BRUYERE", cadastré AM numéro 399, au prix de 12 500 €, hors frais d'acte et de négociation,
- signer tous les actes et documents relatifs à cette opération, et notamment l'acte notarié de transfert de propriété qui sera rédigé par Maître HETMANCZYK, notaire à Mons en Barœul,
- utiliser les crédits ouverts au budget de l'exercice pour cette acquisition au compte nature 2138, article fonctionnel 90824.